

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIEILHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 40  
Procurations : 4  
Votants : 44  
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

**Secrétaire de séance** : Joël BOYER

**Absents** : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON.

**Objet** : Budget annexe de la Zone d'Activités Les Traverses : Débat d'orientation budgétaire 2022.

La ZA Les Traverses ou plus communément appelé Parc d'activités du Vinobre, située sur le territoire de Lachapelle-Sous-Aubenas, est d'une surface d'environ 6 hectares. Tous les lots initiaux ont été cédés. La réalisation de cette zone a été mutualisée entre plusieurs communautés de communes. En conséquence, la CCBA leur reverse une part du produit fiscal économique, à hauteur environ de 25 000 € pour 2022 et ce jusqu'en 2025.

Un projet d'extension de cette zone est à l'étude avec en reste à réaliser (environ 4 200 €) le solde d'une mission confiée au cabinet ECOTER (environ 200€) pour une expertise des milieux naturels selon les recommandations de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Pour autant cette étude ayant été réalisée sur un périmètre beaucoup plus vaste que sur le strict périmètre d'extension du parc d'activités circonscrit à 4.3 ha, les services de l'Etat (DDT/DREAL) nous imposent selon les derniers échanges techniques de décembre 2021 une mise à jour des données environnementales pour :

- Mettre en évidence les enjeux environnementaux propres à ce périmètre,
- Mettre à jour par des investigations de terrain les espèces protégées en présence,
- Proposer des mesures compensatoires associées au projet d'aménagement de l'extension et proportionnées aux enjeux relevés.

Le montant de cette étude complémentaire a été arrêté à 30 375€ HT et sera financé par le résultat excédentaire de la section d'investissement et une affectation complémentaire du résultat excédentaire de fonctionnement 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la ZA Les Traverses pour 2022.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 mars 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220315-DEL15032022-13-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2022  
Date de réception préfecture : 18/03/2022